

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SOCIAL AFFAIRS

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT IN CHARGE OF BUDGET,
EQUIPMENT AND MAINTENANCE

SERVICE FOR PUBLIC CONTRACTS

DECISION N° 019-21/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP DU 23 DEC 2020

Portant annulation de la Consultation Directe N° 005/CD/MINAS/2020 pour la fourniture des équipements et matériels des espaces de confinement des Personnes Agées.

Le Ministre des Affaires Sociales, Maitre d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N° 2018/012 du 11 janvier 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu la Loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- Vu le Décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2017/383 du 18 juillet 2017 portant organisation du Ministère des Affaires Sociales ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu la Décision N° 00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Départements ministériels ;
- Vu la Décision N°0009/D/MINAS/SG/DAG du 12 juillet 2019 constatant, la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Affaires Sociales ;
- Vu la Circulaire N° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;
- Vu la lettre N°004513/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE4/KNM du 25 septembre 2020 relative à l'autorisation de gré à gré ;
- Vu la Consultation Directe N°005/CD/MINAS/2020 ;
- Vu les offres des soumissionnaires ;
- Vu la Décision N°0017/D/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP du 12 octobre 2020 portant attribution de la Lettre-Commande subséquente à la Consultation Directe N°005/CD/MINAS/2020 ;
- Vu le Communiqué N°0023/C/MINAS/SDBMM/SMP du 16 octobre 2020 portant publication des résultats de la Consultation Directe N°005/CD/MINAS/2020 ;
- Vu la lettre N° 00135/L/PR/MINAS/SG/DAG/SDBMM/SMP du 29 octobre 2020 ;
- Vu le bordereau de rejet daté du 25 novembre 2020 du Chef Cellule des Services des Affaires Sociales et de la Santé du Fonds COVID-19 et des observations subséquentes ;

DECIDE,

Article 1^{er} : Est annulée, la Consultation Directe N° 005/CD/MINAS/2020 relative au projet susvisé.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

